

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration du 14 juin 2023

Besançon, le 15 juin 2023

Membres présents :

Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON, part à 19h50 et vote jusqu'à la question n°18 et assiste à l'information n°1 / Monsieur Philippe CREMER / Madame Valéry GARCIA / Madame Myriam LEMERCIER / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Alfred M'BONGO, arrive à 17h08 et vote à partir de la question n°3 / Monsieur Michel PELLATON part à 19h15 et vote jusqu'à la question n°16 / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Monsieur André TERZO / Madame Sylvie WANLIN

Membres excusés :

Monsieur Bernard AVON / Monsieur Cyril DEVESA / Monsieur Jamal-Eddine LOUHKIAR / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

Quorum : 9 administrateurs minimum

Secrétaire de séance : Alban SOUCARROS

Sont présents :

- Monsieur Michel DE-MASI, Responsable de secteur du service Logement Hébergement Accompagné
- Madame Elise GIRARD, Responsable de secteur du service Logement Hébergement Accompagné
- Monsieur Mathias GRISON, Responsable de secteur du service Logement Hébergement Accompagné
- Monsieur Julien MAHIEU, Chef du service Logement Hébergement Accompagné
- Madame Véronique PAGET, Cheffe du service Administration Générale
- Monsieur Samuel PHILIPPE, Chargé de mission Partenariats, Communication et Projets événementiels
- Madame Virginie POUSSIER, Directrice de l'Autonomie
- Madame Amélie PRÉVOST, Gestionnaire du Conseil d'Administration
- Madame Anne-Catherine SCHWEITZER-ROCKLIN, Cheffe du service Santé Sociale et Handicap
- Monsieur Alban SOUCARROS, Directeur Général
- Madame Esther VOUILLOT, Secrétaire Générale

La séance est ouverte à 17h00 sous la Présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Vice-présidente :

- Ouvre la séance du Conseil d'Administration,
- Procède à la vérification du quorum,
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- Invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêt à se signaler lors de l'examen des rapports.

ORDRE DU JOUR

Question n°1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2023

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Approuvent le procès-verbal de la séance du 26 avril 2023.

Question n° 2 : Compte-rendu des décisions prises par la Vice-présidente dans le cadre de sa délégation de compétence

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance des différents documents signés, en vertu de la délégation de compétence de la Vice-présidente,
- ✓ Prennent acte du compte-rendu tel que présenté.

Question n° 3 : Décision Modificative n°2

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement la Décision Modificative n°2.

Question n° 4 : Sortie de certains biens de l'actif

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement la sortie des biens donnée en annexe de la délibération.

Question n° 5 : Demande de financement à la CARSAT pour la rénovation de logements et de l'ascenseur à la Résidence Autonomie Les Lilas

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Se prononcent favorablement sur le plan de financement des travaux à réaliser à la Résidence autonomie Les Lilas suite à l'appel à projets 2023 lancé par la CARSAT,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à répondre à l'appel à projets 2023 pour les lieux de vie collectifs,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Question n° 6 : Demande de financement à la CARSAT pour les études relatives à la construction d'une nouvelle Résidence Autonomie

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Autorisent le CCAS à candidater à l'appel à projet « Plan d'aide à l'investissement 2023 », pour le financement des études de programmation à lancer pour le projet de construction d'une nouvelle résidence autonomie,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer la convention de financement à intervenir en cas d'accord.

Question n° 7 : Convention de partenariat avec la Direction de la Maîtrise de l'Energie de la Ville de Besançon

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement la convention de partenariat à intervenir avec la Direction Maitrise de l'Energie de la Ville de Besançon,

✓ Autorisent la Vice-présidente à signer ladite convention de partenariat, et ses éventuels avenants.

Question n°8 : Règlement intérieur du télétravail 2023

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Valident le règlement intérieur du télétravail commun à la Ville de Besançon, au Centre Communal d'Action Sociale et à Grand Besançon Métropole, ainsi que la convention individuelle type.

Question n°9 : Actualisation de la liste des emplois permanents : création de 3 emplois

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Autorisent la création nette de 3 emplois (création de 7 emplois, suppression de 4 emplois et changement de filière pour 11 emplois) au sein des services du CCAS ;

✓ Adoptent l'actualisation de la Liste des Emplois Permanents pour tenir compte de l'ensemble de ces évolutions ;

✓ Autorisent le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein du CCAS, dans le cadre de la législation en vigueur, en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Question n°10 : Règlement intérieur des aides facultatives du CCAS

Rapporteur : Monsieur Philippe CREMER, Conseiller Municipal Délégué.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement le nouveau règlement des aides sociales facultatives applicable à compter du 1^{er} septembre 2023.

Question n°11 : Fermeture du lieu de répit pour jeunes femmes de 18 à 30 ans sans enfant à charge en errance

Rapporteur : Monsieur Philippe CREMER, Conseiller Municipal Délégué.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Actent la fermeture du lieu de répit pour des jeunes femmes de 18 à 30 ans sans enfant à charge en errance.

Question n°12 : Projet d'établissement de l'AGORA

Rapporteur : Monsieur Philippe CREMER, Conseiller Municipal Délégué.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Adoptent l'actualisation du projet d'établissement du Service Hébergement Logement Accompagné et du règlement intérieur de la Résidence L'Agora,
- ✓ Prennent connaissance du plan d'action 2020-2025 actualisé et des différents documents liés à la vie de la structure et à l'organisation du service.

Question n°13 : Convention de subvention pour les Maisons relais Agora et L'Autre Toit

Rapporteur : Monsieur Philippe CREMER, Conseiller Municipal Délégué.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement la perception d'une subvention pour le financement des deux dispositifs Maison relais,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer la convention susvisée,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer les avenants à la convention 2023,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à engager les négociations avec les services de l'Etat.

Question n°14 : Modification du règlement de fonctionnement et du contrat d'accueil de l'Escapade

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues ROUX, Conseiller Municipal Délégué.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Adoptent le règlement de fonctionnement et le contrat d'accueil de l'accueil de jour « l'Escapade ».

Question n°15 : Convention de prolongation dans le cadre du partenariat avec AG2R La Mondiale

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues ROUX, Conseiller Municipal Délégué.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance de la convention de partenariat avec AG2R La Mondiale,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer la présente convention, et ses éventuels avenants.

Question n°16 : Convention de partenariat avec le lycée Saint-Jean - Logements intergénérationnels pour des étudiants à la Résidence Autonomie Les Cèdres

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues ROUX, Conseiller Municipal Délégué.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement la poursuite de la convention de partenariat avec le lycée Saint-Jean à la Résidence Autonomie Les Cèdres,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer la convention, et ses éventuels avenants.

Question n°17 : Adhésion à l'association Communauté Professionnelle du Territoire de Santé de Besançon et Besançon Métropole

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Se prononcent favorablement sur l'adhésion à l'association Communauté Professionnelle du Territoire de Santé de Besançon et Grand Besançon Métropole,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à le signer.

Question n°18 : Avenant n°1 au Contrat Local de Santé

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Se prononcent favorablement sur l'avenant n°1 du Contrat Local de Santé Grand Besançon,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à le signer.

Information n°1 : Rapport d'activités 2022

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance du rapport d'activités 2022 du CCAS.

Information n°2 : Bilan de la Semaine Bisontine du Handicap 2022

Information n°3 : Modification du fonctionnement de l'Espace France Services

Information n°4 : Point de situation de la fermeture de la Résidence autonomie Henri Huot

Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS, procède à la clôture du Conseil d'Administration à 20h38.